



## 1515 fut évité !

De bon matin, au CDH 1<sup>er</sup> étage, une nouvelle agression a eu lieu et ce qui aurait pu se terminer en une bataille sanglante a été évité.

Le détenu M, un détenu « modèle », comme le prouvent les différentes observations rédigées à son encontre, a encore, une fois n'est pas coutume, fait parler de lui...

Lors du contrôle d'effectif du matin, le surveillant R a constaté que l'œilleton du détenu M était une nouvelle fois obstrué et son verrou de confort fermé.

Première injonction est donnée par le surveillant pour qu'il puisse effectuer sa tâche quotidienne en toute sécurité : aucune réaction de la part du détenu M.

En bon professionnel, le surveillant T en réfère au gradé de roulement du bâtiment CDH.

Une fois ce dernier sur place, accompagné de renforts , de nouvelles injonctions, à l'attention du détenu récalcitrant, ont été ordonnées par le gradé. Malheureusement l'effet escompté ne s'est pas produit.

A l'ouverture de la porte, le détenu, mécontent d'avoir été réveillé de manière si 'brutale', insulte copieusement le surveillant T puis réitère ses propos outrageants.

Prêt à guerroyer, le détenu M. s'extirpe de son lit douillet, se dirige vers les agents pour les menacer de représailles, qu'il effectuerait une fois qu'il serait libéré.

Le forcené est alors maîtrisé par les collègues présents, puis placé au quartier disciplinaire.

**Le bureau local de la CGT Pénitenciaire condamne cette nouvelle agression envers nos camarades et tient à souligner l'efficacité avec laquelle l'individu a été maîtrisé.**

**Le bureau local de la CGT Pénitenciaire remercie les collègues qui, à chaque fois mettent en péril leur intégrité physique pour maîtriser ce type d'individu de plus en présent dans notre institution.**

**Au vu du profil du détenu M, Le bureau local de la CGT Pénitentiaire a saisi ses élus régionaux afin que ce triste sire reste pas entre nos murs et qu'il soit transféré suite à sa sanction de quartier disciplinaire dans un autre établissement pénitentiaire.**

**Le bureau local de la CGT invite les collègues qui subissent ces agressions sauvages de porter systématiquement plainte contre ce type d'individu pour que la justice puisse éventuellement les poursuivre et les sanctionner à hauteur de leurs actes délictuels.**